

St Laurent en Gâtines

mille ans
d'histoire

par Gisèle Métais
et Arlette Licois

St Laurent en Gâtines

mille ans d'histoire

Par Gisèle Métais
Et Arlette Licois

Edition 2000

*Les textes en italique sont des citations d'historiens, ou des extraits de pièces d'archives.
Ils sont retranscrits avec les fautes d'orthographe.*

TABLE DES MATIERES

<i>DES ORIGINES A LA REVOLUTION</i>	p2
<i>LES GRANDS EVENEMENTS DE L'HISTOIRE DE FRANCE</i>	
<i>La Révolution</i>	p8
<i>Le Directoire</i>	p12
<i>Le Consulat, l'Empire et la Restauration</i>	p13
<i>La Guerre de 1870</i>	p15
<i>La Guerre de 14-18</i>	p17
<i>La Seconde Guerre Mondiale</i>	p18
<i>L'EVOLUTION AU XIX^e ET XX^e SIECLE</i>	
<i>Charité, secours, assistance</i>	p22
<i>Circulation</i>	p23
<i>Commerces, Sociétés</i>	p24
<i>L'ancienne église</i>	p25
<i>La Grand'Maison</i>	p26
<i>Le Presbytère</i>	p29
<i>La Mairie</i>	p30
<i>L'Ecole</i>	p31
<i>La Poste</i>	p35
<i>L'Eau</i>	p35
<i>La Bascule</i>	p36
<i>L'Electricité</i>	p37
<i>Les Pompiers</i>	p37
<i>Evolution des routes du bourg</i>	p38
<i>Réalisations des 50 dernières années</i>	p41
<i>DEMOGRAPHIE</i>	p44
<i>LISTE DES MAIRES</i>	p45
<i>HOMMES CELEBRES</i>	p46
<i>CHENUSSON</i>	
<i>Les origines</i>	p48
<i>Le rattachement</i>	p50
<i>Principaux lieux</i>	p51
<i>FAITS DIVERS</i>	
<i>Sentence de 1494</i>	p56
<i>Vol</i>	p57
<i>Incendie à la queue de Gâtines</i>	p58
<i>Mari abandonné</i>	p58
<i>Accident d'avion</i>	p59
<i>Pipeline</i>	p59
<i>TEXTES JUSTIFICATIFS</i>	p60
<i>REPERES HISTORIQUES, GLOSSAIRE</i>	p70
<i>BIBLIOGRAPHIE, CREDIT PHOTOGRAPHIQUE</i>	p71

PRESENTATION SUCCINCTE DE LA GEOGRAPHIE DE LA COMMUNE

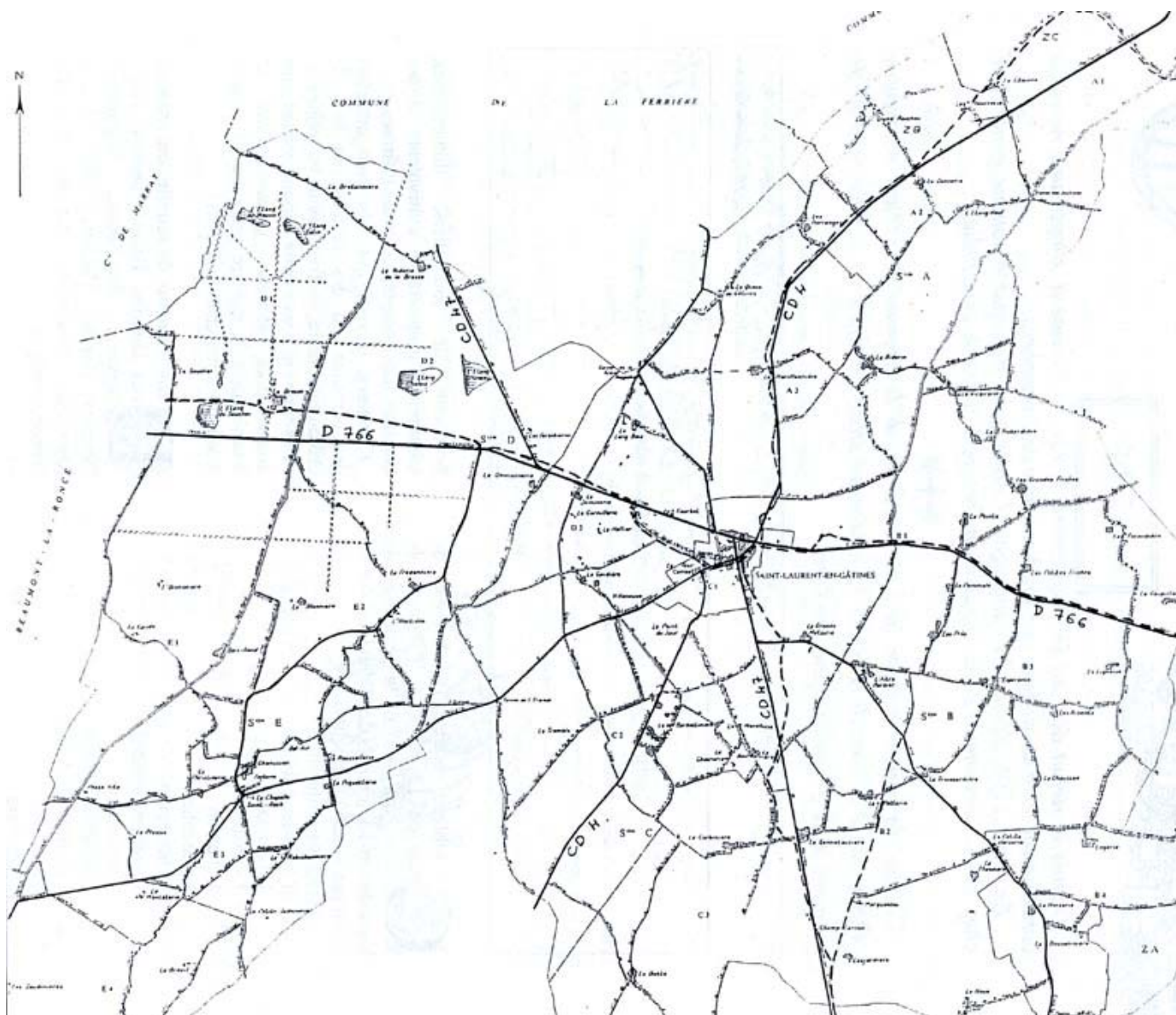
Le village a été placé sous la protection de Saint Laurent, martyr, diacre de l'église de Rome, torturé sur un gril en fer rougi au feu, en l'an 258. (fêté le 10 août).

D'une superficie de 3162 hectares, St-Laurent, situé sur le plateau de la Gâtine, au Nord-Est de l'Indre et Loire, a la forme d'un papillon. Son point culminant se trouve près du hameau de la Morillonnière, à 171 m.

A l'ouest, deux petites vallées incisent le plateau : dans les bois du Plessis, le Ravin du Clos du Pin et la Petite Choisille. L'encaissement de ces vallées aux versants boisés est de 30 à 40 mètres.

Plusieurs ruisseaux arrosent la commune :

- la Petite Choisille (ou Choisille de Chenusson) au Sud-Ouest.
- Le Ruisseau de la Poupardière, au Nord-Ouest, sur lequel se trouvent les étangs Bruneau, Chalois, Colin et du Moulin, avec un affluent sur lequel est situé l'étang Souchet.
- Le ruisseau intermittent du Madelon, au sud, en limite avec Nouzilly
- Le ruisseau La Glaise au Nord-Est, en limite avec Monthodon et la Ferrière.

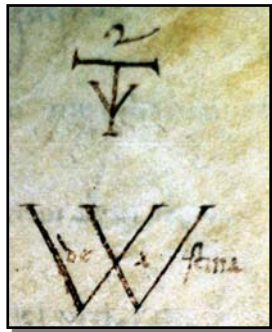


DES ORIGINES A LA REVOLUTION

Sanctus Laurentius de Guastina

St-Laurent-en-Gâtines, Sanctus Laurentius de Guastina ou Wastina, selon les chartes de Marmoutier du XI^e siècle, se situe dans la Gâtine Tourangelle.

A l'origine le pays de Gâtine se confond avec la forêt du même nom, qui couvre un vaste territoire correspondant au plateau occupant les confins de la Touraine Septentrionale et du Bas Vendômois.



Pays de landes et de terres incultes, la foresta Wastina en 1032, ou en 1040 est citée dans les cartulaires de l'abbaye de Marmoutier.

Pour les auteurs anciens, ce toponyme s'applique aux forêts "gâtées" c'est-à-dire dévastées par des déboisements et des pacages abrasifs, des incendies répétés, où les landes exploitées et les terres agricoles dégradées par lessivage remplacent largement la forêt primitive.

Peu de traces de cette forêt de Gâtine, chantée par Ronsard, dans la toponymie. Seul St-Laurent-en-Gâtines, qui était situé au cœur de la forêt médiévale, a conservé le nom de Gâtine. Elle, se présente presque comme une capitale de la Gâtine Tourangelle dont elle fut le lieu le plus important.

Il existe cependant deux bois de Gâtines, l'un près des vestiges de l'abbaye de Gâtines entre Villedômer et St-Laurent, et l'autre entre les Hermites et Montrouveau, ainsi qu'un hameau nommé Gatine, entre les Essarts et Villedieu-le-Château (Loir et Cher)

Cette partie Nord de la Touraine, exploitée par quelques bûcherons, fut sans doute peu habitée.

En raison même de cette grande forêt de Gâtine, jusqu'au XI^e siècle, la circulation était peu active et on ne trouve trace de la construction de villages qu'à partir de l'époque du défrichement.

Aucune route ne traversait complètement la contrée du Nord au Sud ou de l'Est à l'Ouest. La voie romaine, qui réunissait Chartres à Tours, n'entrait pas en Gâtine. Les seules routes que nous retrouvons au cours du XVIII^e, avant 1766, contournent la Gâtine et lui forment presque ses limites.

Une voie assez fréquentée unissait Montoire et Chartres à Tours, par Château-Renault et Authon. Une autre venait de Blois et allait à la Chartre-sur-le-Loir et au Mans par Château-Renault, St-Laurent-en-Gâtines, Louestault, Bueil et Villebourg.

Une seigneurie de fondation royale

L'histoire du Pays de Gâtine compte surtout à partir de l'époque de son défrichement, au XI^e siècle, par Renaud 1^{er}, Comte de Vendôme.

Les châtelainies et les monastères de Château-Renault, Lavardin, Montoire, Vendôme, La Chartre, Marmoutier, avaient, dès les premiers temps, mis en servage toute cette contrée.

De quand date exactement St-Laurent ? Des chartes, conservées aux Archives d'Indre & Loire, datant des années 1007 à 1020, nous apprennent qu'à cette époque, St-Laurent appartenait incontestablement à Marmoutier, qui y avait établi un prieuré. Ce n'était pas un simple prieuré, mais plutôt une véritable seigneurie possédant tous les droits inhérents à la justice. *Ce ne sont point quelques pauvres moines envoyés par l'abbaye mère pour défricher ces biens incultes qui ont pu fonder un pareil établissement. Il a là, sans doute pour origine, une de ces donations royales comme les Carolingiens en firent tant d'autres, pour racheter les spoliations dont Charles Martel s'était rendu coupable envers le clergé.* Cela semble confirmé par une sentence du Parlement de Paris de 1494, dont il sera question par ailleurs (cf. texte p.60).

Ce prieuré était administré par des Augustins et étendait sa domination assez loin à la ronde. Il est cité dans une série de titres sous le nom de la Grand-Maison et sa juridiction s'étendait jusqu'au Boulay, Nouzilly, Monnaie. Les prieurés du Sentier, Monthodon et les Hermites, étaient aussi sous sa dépendance.

Sous la direction des moines, les habitants, dispersés de côté et d'autre, se rassemblèrent et formèrent un village prospère. La contiguïté de St-Laurent avec le domaine de Château-Renault, fut, du XI^e au XIV^e siècle, une source de démêlés continuels entre Marmoutier et ces seigneurs, au sujet de l'exercice de la justice et aussi des redevances auxquelles étaient tenus les habitants de St-Laurent.

Des voisins envahissants

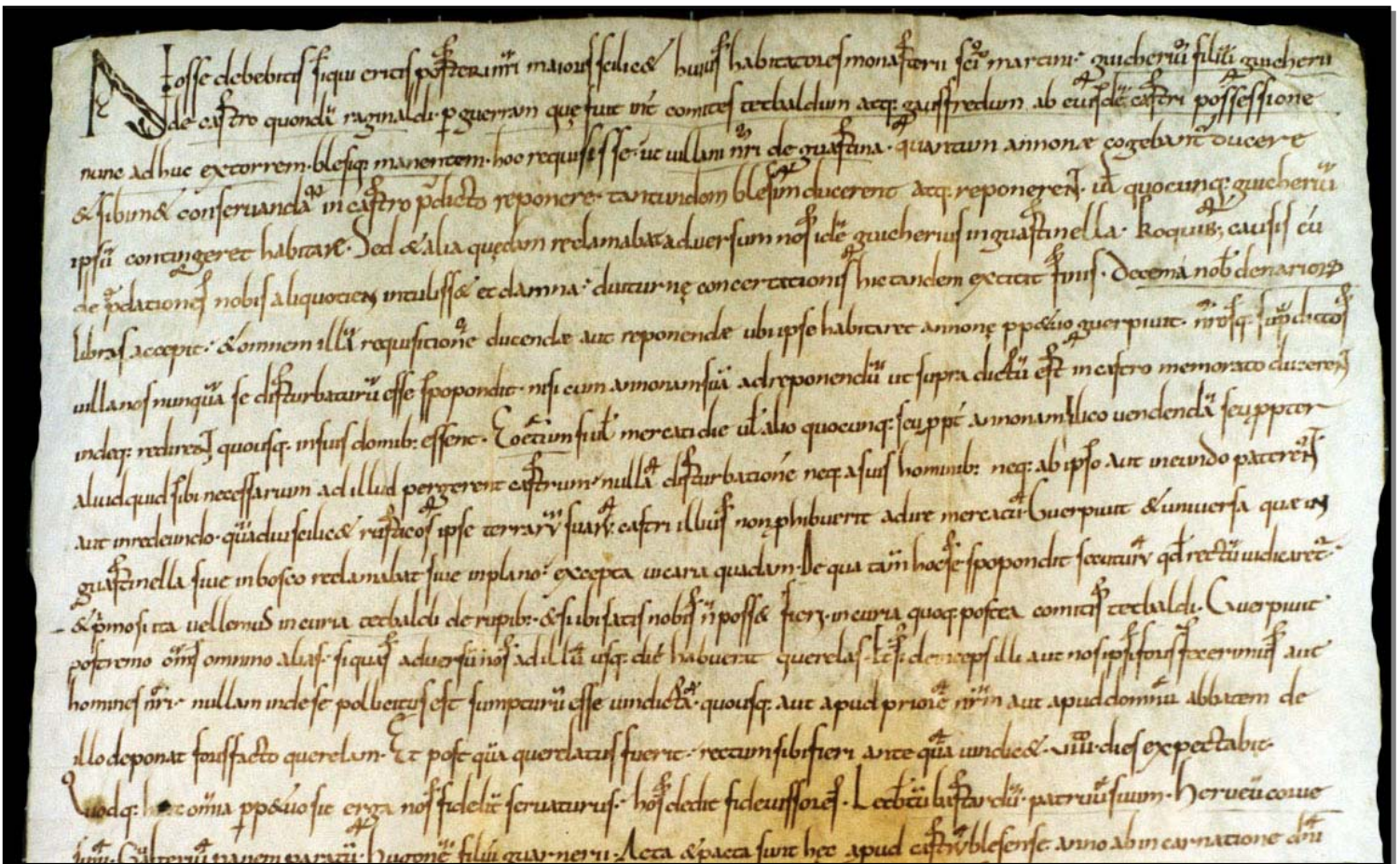
Renault, seigneur de Château-Renault s'était emparé du droit de voirie et de justice dans toute l'étendue de la seigneurie (profitant sans doute de la désorganisation de l'abbaye fondée par St Martin, mais tombée sous les coups des Normands et rétablie vers les années 1005). Ebrard, abbé de Marmoutier, se rendit près de Renault et obtint un désistement complet de ses

prétentions (vers les années 1015 à 1020). Mais les successeurs de Renault, tel Guicher, en 1062, continuèrent d'inquiéter les abbés et les habitants de St-Laurent.

Ces derniers pouvaient être contraints à couper et à charroyer gratuitement les foins du seigneur de Château-Renault, à faire le guet dans la forteresse et à contribuer à la réparation de celle-ci. Par lettres patentes de 1339 et 1432, ils furent déchargés de ces droits.

Le même seigneur avait sur eux un autre droit, celui de *chausse-fer*, qui consistait en une redevance imposée sur toutes les denrées qu'ils portaient au marché. Cette taxe fut supprimée en 1666 à condition que le châtelain de St-Laurent (alors l'abbé de Marmoutier) verse tous les ans, la somme de 3 livres au seigneur de Château-Renault.

Pendant toute cette période, les populations rurales étaient sans cesse en butte aux exactions des seigneurs féodaux. Les abbés de Marmoutier apparaissent comme les protecteurs de ces populations. Les terreurs religieuses et les enseignements de l'église étaient, en effet, les seuls freins que reconnaissaient ces rudes seigneurs.



Charte de 1062, entre Guicher, seigneur de Château-Renault, et l'abbé de Marmoutier.

Un Fief de l'abbé de Marmoutier

En 1319, le titre de prieuré de l'abbaye de Marmoutier était supprimé et réuni à la portion de l'abbé (ainsi que le prieuré de Neuville), cela du consentement du chapitre général de Marmoutier. La décision était ratifiée par lettres du pape Jean XXII, données à Avignon le XI des calendes de novembre, l'an IV de son pontificat. *St-Laurent, qui sortait de la masse générale des biens de l'abbaye pour devenir en quelque sorte la propriété particulière de l'abbé, échangeait enfin ses protecteurs contre un véritable seigneur.*

La vie de St-Laurent continuait comme celle de toutes les seigneuries : débats avec les seigneurs de Château-Renault, puis à partir du XIV^e siècle, luttes intestines entre le seigneur abbé et les habitants (discussions et procès interminables, à propos des droits d'usage dans la forêt).

Jusqu'au début du XIV^e siècle, donc, tout allait plus ou moins bien, entre les habitants de St-Laurent et leur seigneur, l'abbé : ils avaient bien trop besoin de sa protection pour se dresser contre lui !

Mais le déclin de la féodalité, du au développement du pouvoir royal, amena plus d'ordre et de sécurité dans la société et le seigneur, autrefois protecteur, apparaissait alors comme un ennemi.

En 1548, pour mettre fin aux difficultés, l'abbé céda à ses adversaires, en toute propriété, 300 arpents de bois, qui leur furent sans doute retirés par la suite, sous prétexte de malversations.

En 1642, une assez grande quantité de bois fut vendue pour réparer les bâtiments de Marmoutier.

Les abbés devenus commendaiaires, affermèrent leur terre de St-Laurent où ils avaient juridiction haute, moyenne et basse, et où un baillif, nommé et institué par eux, rendait la justice, ne se réservant que la jouissance de leur châtel du dit lieu, pour y aller résider quand bon leur semblait

avec les gens de leur suite, ainsi que le précise le bail du 29 janvier 1639. Ce châtel n'est autre que l'édifice appelé la Grand'Maison. (qui sert aujourd'hui d'église.)

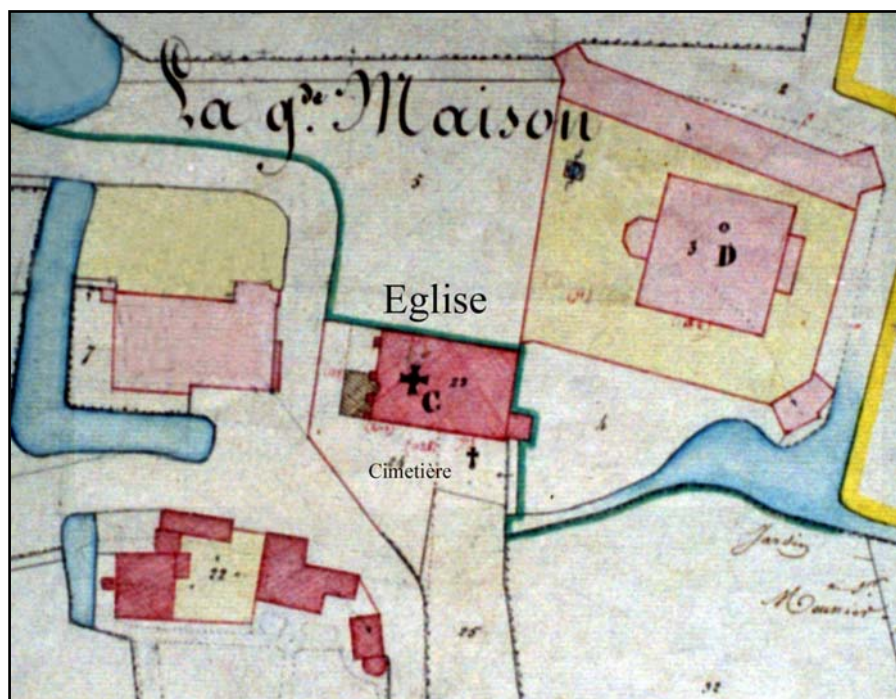
« Maison fort et deffensible »

C'est une construction, sans doute du XV^e siècle, haute d'environ 25 mètres, entièrement en briques entremêlées de cordons de pierres, percée de nombreuses fenêtres et flanquée de deux tourelles qui renfermaient les escaliers desservant les étages.

L'originalité de son architecture en fait un monument unique en Touraine. (La pierre faisait défaut sur ce plateau, autrefois privé de routes praticables et l'industrie locale fournissait des briques, ce qui semble expliquer cette construction).

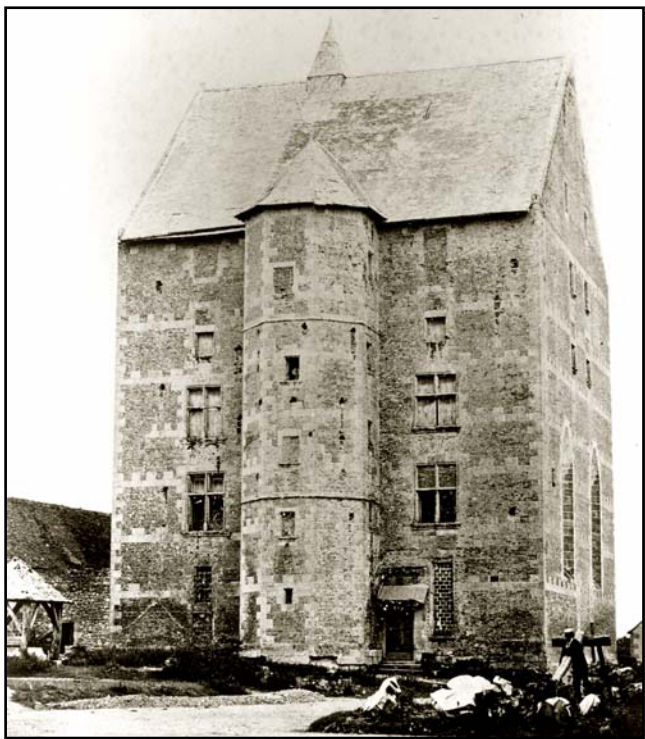
Ce logis seigneurial était autrefois entouré de douves. Non loin de lui, se trouvait une église qui fut démolie en 1875. Elle se trouvait, avec le cimetière, sur la place actuelle, au coin de la route de Monnaie.

Des renseignements précis nous sont donnés dans une sentence au Parlement de Paris, du 14 mars 1494, portant défense aux habitants de St-Laurent de faire la procession autour de l'église paroissiale en passant par les jardins des religieux (cf. texte p.60).



Extrait du cadastre de Napoléon 1835

Dans cette sentence, les religieux disaient *qu'ilz étoient de fondacion royale, ... qu'ilz avoient plusieurs belles terres, seigneuries et domaines, et même étoient seigneurs de la terre et seigneurie de Sainc Laurens en Gastines ... où ilz ont maison fort et deffensable close à murs liez avecques les murs de l'église parrochial du-dict Sainct Laurens et close à douves anciennes, l'une d'icelles abutant au cymetière du dict Sainct Laurens ; et la cave de la maison du dict Sainct Laurens appartient ausdits religieux, assise soulz partie de la dicte église ; ung jardin clos... les maisons anciennes où anciennement les abbez et prieurs faisoient leurs résidences liées avecques les murailles de ladicte église... une escoince au lieu où anciennement lesdictz abbez ou prieurs demouroient et avoient leur maison....*



La Grand'Maison, vers 1875

Si l'on en croit Ch. de Grandmaison, qui visita St Laurent avant 1860, et si on compare ce texte au cadastre de Napoléon de 1835, on se rend compte que les lieux n'avaient pas dû beaucoup changer en 350 ans.

La Grand Maison et l'église étaient proches, mais l'église n'appartenait pas aux religieux, elle était indépendante et les rapports entre eux et les habitants ne semblaient pas excellents !

La cave mentionnée dans cette sentence était sous l'église disparue, et semblait une ancienne crypte abandonnée depuis longtemps. D'autre

part, il résulte de ces textes, qu'avant le *château*, existaient d'autres résidences de prieurs et abbés.

Il semble qu'en 1673, l'église n'était pas très bien tenue. L'archevêque de Tours, suivant un procès-verbal de visite de l'église, envoie une ordonnance au curé de St-Laurent.

Cette ordonnance en treize points, demande que les hosties soient renouvelées plus souvent, le tabernacle rénové, le maître autel mis dans un état plus propre et plus décent, les calices et une chaise raccommodés, que le presbytère soit réparé.

5° que l'autel de St-Blaise demeurera interdit et qu'on en ôtera incessamment les deux statues indécentes qui sont dessus.

7° qu'on évitera avec soin les cabarets pendant les offices divins les dimanches et jours de fête et qu'on ne travaillera point ces jours-là sans permission du curé sous quelque prétexte que ce soit.

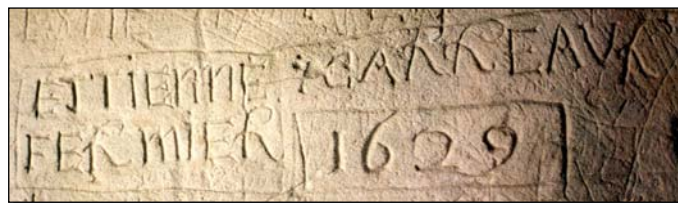
9° que le cimetière sera fermé du côté du chemin et qu'on aura soin d'ôter d'autour des murs de l'église les terres qui y occasionnent de l'humidité surtout du côté du château. (le château : la Grand'Maison, peut-être y eut-il plainte des moines ?)

11° qu'il n'y aura que les sages femmes approuvées de Mr le Curé qui se mêleront de donner le baptême en cas de besoin .

Qui habita vraiment la Grand'Maison ? sans doute des moines, puisque le jardin était cultivé. Mais les différents Abbés de Marmoutier à qui appartenait ce bien vinrent-ils y résider "comme bon leur semblait"? Peut-être vinrent-ils chasser dans les forêts ?

Plus tard, l'Abbaye de Marmoutier fut rattachée à l'archevêché de Tours et l'archevêque de Tours en était l'abbé. Quelques-uns furent célèbres, comme le Cardinal de Richelieu, alors membre du conseil du roi, à partir de 1629.

Le fief de St Laurent appartiendra à l'évêché jusqu'à la vente des biens nationaux, en 1791.



Graphitis de 1629, dans la tour d'escalier de la Grand'Maison

Nota fiat uolumus hec conuenticio successoribus nostris, quia nos manifestacione huius cartule, testis quoque
 qui assuerunt ipsorum assercione ad Guichero de castello fecisse dinoscimus. Causa siquidem foret
 quia ille de bestis tamquam modo siluaticis, nostrorum erigere saltus & adiacentis de foris
 planicies, in silua ipsa nostra deusima habere uidebatur: multa incomoda nostris terris eius
 inferrebat hominibus nostris, circa siluam eandem commorantibus. Sed post multiplicis iniurias homi-
 nibus nostris irrogatas, ad huiusmodi concordie peruenimus fine. Dedit enim eidem Guichero desubstantia
 sancti MARTINI soldatibus XL. uerbis inter nos conuenientibus, sicut assensum nobis consultu de favore fide-
 lum fuerim. Gussfridi uidelicet corusini & heruci fratris eius, ceterorumque quorum nomina continent
 inferius: ut in eadem nostra silua planicie quantis nobis placuisse magnitudine faceremus, in quo mansiones
 nostre fierent & grangie. Ut autem hec conuenticio que tamen coram comitissa hermengarde facta
 est, firma permaneret: dedit prefato Guichero Ansheruo consobrino suo domnus abbas priores uidebat
 & soldatibus societate beneficii quod in loco sit maioris monasterii, ipse uero Guicherus hanc cartulam
 signo sancte crucis impresso firmavit: cumque fidelibus suis qui ad erigendam atque corroborandam
 tradidit.

eiusdem Guicheri. †

& Gussfridi corusini.	& Nuelini chioardi.	& Nuelini uicari.	& Margueneris.
& heruci.	& Rinaldi de uilla bouaria.	& Vergon uicari.	& Gussfridi facerati.
& Willelmi uicari.	& Odonis landani.	& Iulbassu odonis desporonello	
Domachus nris.	Hildeuini.	Aglo.	Bernerius
Hildebertus	eusebius	us tina	prepositus

Traduction fournie par Mme Huteau, mais dont l'auteur nous est inconnu.

Nous voulons en produisant, cette charte, que soit porté à la connaissance de nos successeurs, cet accord que nous et les
 témoins présents de leur propre aveu, reconnaissons avoir fait avec Guicher¹ de Château Renault à propos de la forêt dont ce-
 lui-ci, en ce qui concerne les bêtes sauvages, se considère comme propriétaire dans notre forêt de Gastines (le bois et la
 plaine adjacents sont en effet à nous). Nos hommes résidant autour de cette forêt, subissaient en effet de nombreux préjudices,
 à cause des droit d'usage de Guicher. Mais, après bien des dommages infligés à nos hommes, nous parvînmes enfin au pacte
 suivant : 40 sous provenant des biens de St Martin ayant été versés à Guicher, celui ci après avoir consulté ses fidèles, Geof-
 froy Corbin, et Hervé son frère, et tous les autres dont les noms sont mentionnés ci-dessous, nous a donné son accord pour que
 nous agissions à notre guise, sur un territoire aussi grand qu'il nous aura plu, sur lequel se trouvent nos manses et nos gran-
 ges. Et pour que ce pacte, qui cependant a été fait en la présence de la comtesse Hermengarde², soit plus sûr, le seigneur ab-
 bé a donné à Guicher et à son cousin Hervé, outre les 40 sous déjà mentionnés, participation au bienfait du grand monastère³
 qui est en ce lieu. Guicher en personne, en y inscrivant le signe de la croix pour l'authentifier, a fait cette charte et l'a fait pas-
 ser à ses fidèles qui étaient présents, pour marquer leur consentement et leur approbation.

Notes du traducteur

1. Guicher II seigneur de Château-Renault, jusqu'en 1044

2. Epouse du comte de Blois, Eude II décédé en 1037

3. C'est à dire associés aux prières des moines de Marmoutier

4. Dernière signature (dernière ligne du parchemin) : Hildebert, Prieur du Couvent de Gastines

LA REVOLUTION ET LE DIRECTOIRE

Comme partout ailleurs, la Révolution va changer la vie des habitants de St-Laurent.

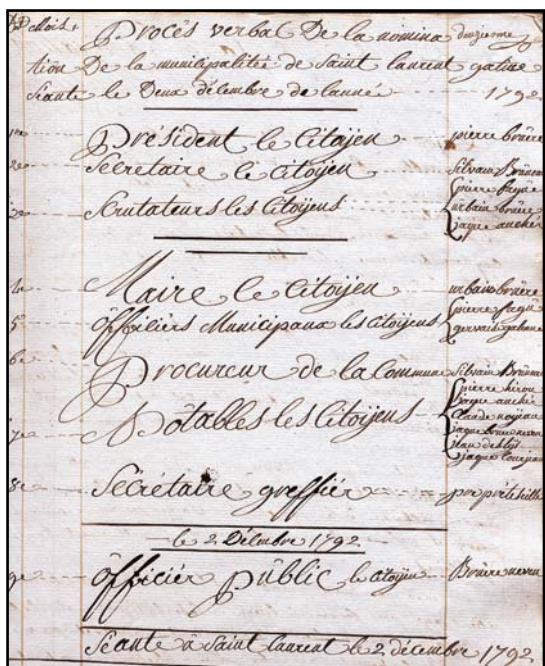
Premiers conseils municipaux

On peut estimer que les premières élections municipales eurent lieu vers décembre 1790, mais sans certitude, le registre des délibérations ayant été perdu entre septembre et décembre 1792. C'est la loi du 14 décembre 1789 qui régit l'administration des communes.



Première page du registre municipal commencé en 1792

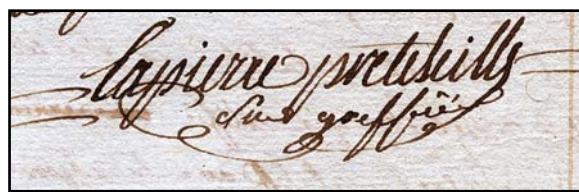
La municipalité se compose d'un corps municipal (dont le maire) élu pour 2 ans, un procureur de la République et des notables en nombre double de celui du corps municipal, tous élus par les citoyens actifs de la commune. (Pour être citoyen actif il faut être français d'au moins 25 ans et payer une contribution directe de la valeur de trois journées de travail. En sont exclus, les femmes et les domestiques. Ce conseil général de la commune élit un secrétaire-greffier, un trésorier, un officier public.



Conseil municipal de 1792

Le premier Maire est le citoyen Pierre Fagu et le procureur, Pierre Bruère. Le 2 décembre 1792, ils sont remplacés respectivement par Urbain Bruère et Jean Sylvain Bruneau (curé de St-Laurent, qui a prêté serment de prêtre constitutionnel, mais qui démissionne en 1793, car il doit choisir entre sa place de curé et celle de procureur). Le secrétaire est Pierre Preteseille.

Pierre Preteseille était secrétaire greffier en 1792. Il démissionne le 19 ventose an III. Le 4 nivose an IV, il est nommé adjoint et reprend ses fonctions de greffier. De l'an IX à l'an XII, il est membre du conseil et ne rédige que quelques articles. On le retrouve adjoint, en 1808, et il reprend la rédaction du registre. A partir du 12 septembre 1815, il ne rédige plus que quelques articles, dont celui de sa nomination comme instituteur le 15 septembre 1815. En 23 ans, sa signature a évolué, mais pas son orthographe !



Conseil de Fabrique

En décembre 1792, le conseil de la commune élit Jacques Aucher comme fabricant, c'est-à-dire qu'il doit régir administration, revenus et dépenses de la paroisse. Il aura donc à :

- faire la quête les festes et dimanche dans l'église,
- faire venir à ses frais les cierges, l'encens et les saintes huiles,
- et autre occupation de la dite paroisse.

Les paroisses seront ainsi gérées, par un conseil de fabrique, jusqu'à la séparation de l'église et de l'état.

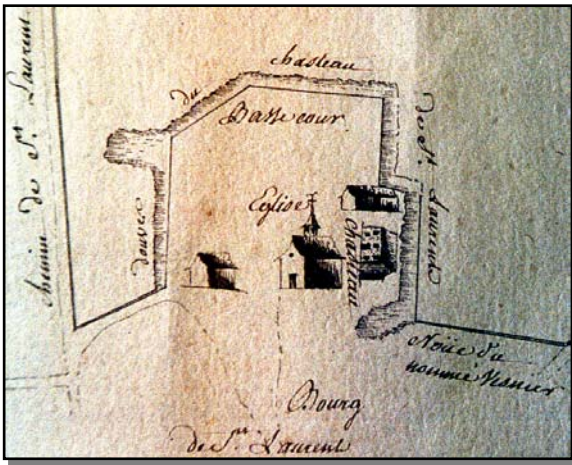
Pendant la période révolutionnaire, St-Laurent est rattaché au canton de Monnayë district de Château-Regnaud appelé plus tard Montbraisne.

LA VENTE DES BIENS NATIONAUX

A la Révolution, il y a confiscation et vente des biens religieux comme biens nationaux. St-Laurent n'échappe pas à la loi.

La Grand Maison.

A cette époque, le fief de St-Laurent est rattaché à l'archevêché de Tours, dont l'archevêque est abbé de Marmoutier (mais à la tête de l'abbaye se trouve un prieur, Dom Estin qui devient en 1789 un des 4 députés tourangeaux du clergé pour la Réunion des Etats Généraux).



Plan des possessions de l'archevêché (1757).

Le 1^{er} février 1791, la Grand'Maison, ses dépendances et ses fermes (propriété de l'Abbé de Marmoutier) sont vendues. Un état des lieux très précis, dressé par notaire le 14 janvier, (certifié le 30 par un administrateur du directoire du district de Château-Renault) confirme bien que le bâtiment était une habitation, et même une habitation assez confortable pour l'époque : elle possédait une cheminée par chambre et un lieu d'aisance par étage.

L'état des lieux comprend aussi les autres propriétés des abbés. (cf. textes p.61)

Le premier lot, comprenant la Grand'Maison et ses dépendances, est mis à prix 12 320 livres. Il y a trois enchérisseurs : Pierre Bruère, marchand à St-Laurent, Jacques Blache (ou Bluche), marchand à Château-Renault et Pierre Séron (ou Féron), notaire à la Ferrière. C'est Pierre Bruère qui devient propriétaire pour 33 116 livres.

Ce même jour, sont vendues les autres possessions de l'Abbé de Marmoutier :

La Grande Métairie, mise à prix 3 520 livres est vendue 8 000 livres au même Pierre Bruère. Pierre Fagu, le maire, et Noyau, laboureur, étaient enchérisseurs.

Le bordage de Graffard (métairie) commune du Boulay est également vendu.

La Truissardière est vendue 10 813 livres à Etienne Noyau, laboureur.

Le Presbytère

Comme la Grand Maison et ses possessions, le presbytère est confisqué et devient bien de la République. (Il était situé à l'emplacement de la poste actuelle.)

Dans un premier temps, le presbytère va être loué aux enchères en différents lots, le 10 brumaire an II (le 31 octobre 1794).

La municipalité se réserve une salle pour en faire la chambre commune (mairie), ainsi qu'une chambre pour le secrétaire et un cabinet pour les papiers inutiles. On réserve également une chambre et un cabinet, pour servir de corps de garde.

Mais le presbytère, les jardins, la cour, les dépendances, sont des biens qui *appartiennent à la République comme provenant de la ci-devant cure de St-Laurent-en-Gâtines* et, suivant les lois du 2 ventôse et 6 floréal an IV de la République, ils sont vendus, après plusieurs expertises et soumissions, le 15 thermidor an IV à François Galais cultivateur, demeurant à Beaumont la Ronce, pour la somme de 1 560 livres, somme qu'il devra payer *moitié dans la décade de ce jour et l'autre moitié dans les trois mois.*

Pour cette vente, *un certificat de l'agent de la commune de Saint-Laurent-en-Gâtines, visé par l'administration municipale de Monnayé, qui constate que le dit presbytère n'est pas compris au rôle de la contribution foncière de la commune a été fourni et donne une description précise des lieux* (cf. textes p.63).

La Cure de St-Laurent possédait aussi des terres qui furent vendues.

- le bordage de la Jaminerie, affermé par bail le 18 février 1786, à Michel Brunet, vendu le 3 fructidor an II, à M. Préteseille.
- et diverses terres vendues en 1791, (environ 30 à 40 arpents) à : La Cornillerie, la Gaudière, les

Faucauderies, les Petit et Grand Rouchoux, à côté de l'étang de Chenusson, mais aussi à Chenusson, Monnaie et Les Grands Vallées.

LA TERREUR

En janvier 1793, le roi Louis XVI est décapité. La France est en guerre avec ses voisins et en mars c'est le début de la Guerre Civile en Vendée.

Le départ des volontaires dans les Compagnies franches, créées en 1792, ne suffit plus. Une levée de 300 000 hommes est décrétée en février 1793.

La "loi sur les suspects" qui autorise la Terreur est votée le 17 septembre 1793 . Commencent alors les arrestations massives, les exécutions sommaires, et les massacres en Anjou et Vendée.

Saint-Laurent, bien qu'un peu à l'écart des grands événements nationaux, en garde la trace dans ses registres municipaux, au milieu des affaires courantes de la Commune. On y trouve également retranscrits, tous les décrets de la Convention qui parviennent régulièrement au *Greffe de la Commune*.

D'août 1792 à septembre 1793, dix volontaires de 18 à 44 ans sont enrôlés à St-Laurent, pour rejoindre l'armée aux frontières. Les parents ou épouses de 7 d'entre eux recevront un secours de 100 livres par année, suivant le décret de la Convention Nationale du 26 novembre 1792.

Les 6, 7, 8 mars 1793, se présentent 8 citoyens ou anciens militaires âgés de 18 à 28 ans, tous laboureurs, pour servir dans les *Compagnies franches*. Ils se rendront à Metz, sauf deux, qui sont renvoyés car jugés *trop courts*.

Le 11 septembre 1793, les conseils municipaux de Saint-Laurent et Crotelles se réunissent à St-Laurent pour *la nomination d'un homme pour servir dans la Cavalerie*. On le tire au sort, et c'est un jeune homme de Crotelles, âgé de 20 ans qui devra partir.

Le 5 octobre 1793, la Convention adopte le calendrier républicain. C'est le 24 brumaire (14 novembre) que le Greffe de St-Laurent commence à l'utiliser.

Le 4 frimaire an II (24 novembre 1793), la cloche est enlevée et menée à Château-Renault (sans doute pour être fondue et en faire des canons). Le battant et la courroie sont vendus à un citoyen de la commune.



Le 18 frimaire an II, une proclamation du directoire du district de Château-Renault est lue et publiée à St-Laurent, par les commissaires du district : *Citoyens, les brigands sont à Château la Vallière, le moment du danger est arrivé....*

Ce texte très violent, où le mot *brigands* désigne sans doute les Vendéens, est l'introduction à un arrêté du directoire du district de Château-Renault, prévoyant le rassemblement de tous les hommes en état de porter des armes, afin de choisir les meilleurs, de les armer et de les envoyer à leur chef-lieu de canton.

A la suite de cette proclamation, 6 hommes sont nommés et partent sur le champ à *Monnayé* avec chacun un fusil et des vivres pour 3 jours au moins.

Le 23 nivôse an II (12 janvier 1794), un inventaire des argenteries, cuivres et fers de l'église est fait, afin de porter le tout à Château-Renault en conformité avec l'arrêté du département.

Le 28 nivôse (17 janvier 1794), arrive en commune une adresse des administrateurs de Château-Renault relative à la loi du 14 frimaire (4 décembre) consacrant la réorganisation et la concentration des pouvoirs du Comité de Salut

Public. *Citoyens la France est révolutionnaire jusqu'à la Paix...* (cf. texte p.60).

Cet appel à la délation et à la justice expéditive, débouche sur la création, à Saint-Laurent, le 7 pluviôse an II, d'un Comité de surveillance de 12 membres, choisis parmi les citoyens de la Commune. Il doit tenir son bureau en permanence, et rendre compte de sa gestion sur un registre.

Nous n'avons pas trouvé de traces de l'activité de ce comité révolutionnaire dans les archives de la commune.

Le 19 ventôse (9 mars 1794), Pierre Preteuille, secrétaire Greffier de la Commune démissionne car *il est porteur de réquisitions, pour faire la recherche, coupe et exploitation des bois de Bourdaine pour la conversion en charbon, et pour mettre tout le bois de châtaigner propre à la construction de quatre vingts milliers de (illisible) nécessaires à la construction des barils à poudre de la manufacture du Ripault.*



Le 28 ventôse, le Commissaire du Canton de Monnaÿe se présente à St-Laurent, afin de dresser un tableau *des laboureurs en états de recevoir et de refaire les chevaux fatigués des différents services de la République.*

Le 18 germinal an II (7 avril 1794), a lieu le *rassemblement de la première classe des citoyens en réquisition.* 28 citoyens sont portés sur la liste et sont appelés par l'administration du district dès le lendemain. Huit jeunes hommes de 19 à 24 ans sont *reçus*, et devront partir pour Reims le lendemain. Mais deux d'entre eux *à cause d'une réquisition qui leur a été faite*, obtiennent un délai d'un mois. Les autres sont renvoyés chez eux. Un nommé Monnouri, étant absent de St-Laurent depuis la promulgation de la loi de réquisition, sera poursuivi par l'administration.

Le même jour, la commune de St-Laurent accueille un réfugié de *Mayenne et Loire* (Maine-et-Loire) et ses 2 enfants et lui procure un logement.

Le 3 floréal an II (22 avril 1794), tous les chevaux et mulets de la commune sont conduits à la maison commune pour être mesurés. 3 chevaux et 1 mulet sont *reçus, se trouvant de la taille de 4 pieds 6 pouces conformément à la loi et sont conduits le lendemain à Monnaÿe.*

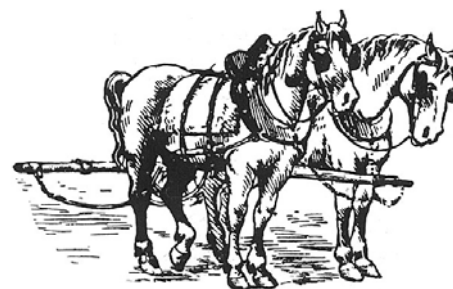
Le 8 floréal an II, c'est au tour des cochons, à partir de l'âge de 3 ans, d'être recensés. Il en sera réquisitionné le huitième. On en trouve 59, *tant gras que maigres, tant sains que malades, tant mâles que femelles.*



Vingt jours seulement après le premier recensement de chevaux, un autre arrêté met en réquisition *tous les chevaux sans distinction d'âge, de taille et qualité, à raison de 4 par 100.* On trouve 150 chevaux, parmi lesquels, il en est choisi six.

Le 17 floréal, ce sont 4 chevaux de l'administration qui viennent se faire *rafraîchir* dans la commune et sont distribués chez différents propriétaires. Il en viendra 4 autres en messidor.

Le 16 prairial an II, les linges et ornements de l'église sont inventoriés, dans le but d'être emportés à Château-Renault



Le 5 thermidor, c'est la chute de Robespierre et la fin de la Terreur. Mais la guerre continue aux frontières, et dans l'ouest contre les Vendéens.

A part les réquisitions (8 chevaux et 303 quintaux de paille au printemps de l'an IV), St-Laurent semble épargné par les événements. Signalons que pendant cette période, Laurent-en-Gâtines se voit privé de son Saint.

La liberté de culte est votée le 3 ventôse an III, ainsi que la loi accordant aux citoyens le droit de réclamer leur église (11 prairial an III).

Le 10 messidor, un certain Philippe Nicole se présente donc et déclare *qu'il se propose d'exer-*

cer dans cette commune, le ministère d'un culte connu sous la dénomination de catholique, ... et requiert qu'il lui soit décerné acte de la soumission aux lois de la République.

Le 5 fructidor an III, une nouvelle constitution est votée, le gouvernement du Directoire commence.

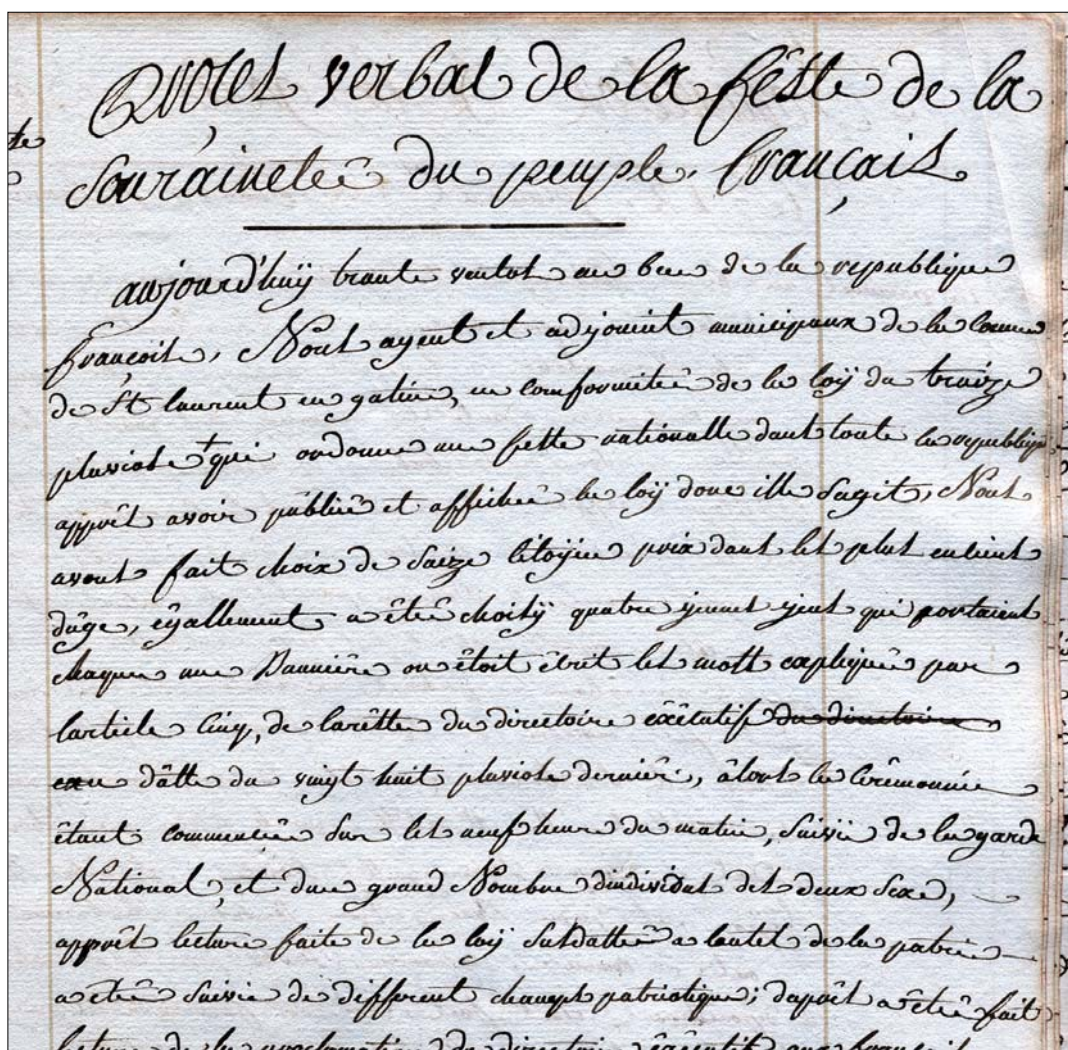
LE DIRECTOIRE

Un nouveau général est nommé chef de l'armée de l'intérieur. Il se nomme Bonaparte. Le registre communal est quasiment vide pendant presque 2 ans (floréal an IV à ventôse an VI-Avril 1796 - Mars 1798)

Le 12 ventôse an VI, une garde nationale est nommée à St-Laurent. Elle est composée de 11 hommes, faisant patrouille la nuit, 5 par 5, de 7 heures du soir à 5 heures du matin.

Le 30 ventôse an VI, on célèbre la fête de la Souveraineté du peuple français ordonnée par la loi.

Le 12 germinal an VI, la garde nationale de commune est réorganisée, un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant sont élus. Ils nomment ensuite 2 sergents et 5 caporaux, 146 citoyens composent le reste de la garde.



Le 11 germinal an VII, tous les permissionnaires sont rappelés dans leurs corps.

Le registre se trouve à nouveau presque vide de germinal an VII à brumaire an IX.

Pourtant, le 18 brumaire an VIII, un événement n'aurait pas dû passer inaperçu : le coup d'état de Bonaparte, suivi d'une nouvelle constitution.